

Si vous désirez participer à l'Assemblée Générale de la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, vous devez être à jour de votre cotisation 2020. Merci, si ce n'est déjà fait, de remplir le coupon-réponse ci-dessous, de le détacher et de l'envoyer, accompagné d'un chèque de 15 € par adhérent à l'ordre de la [Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux](#), à la trésorière (ou de lui remettre avant la séance) :

M^{me} Roseline LAVERSANNE
2 allée des Tuillères
42580 l'Étrat
☎ 04 77 93 03 57
roseline.laversanne@orange.fr

✂-----

			Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}
<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}	<input type="checkbox"/> M ^{lle}

Adresse
.....
.....

Adresse mail : @

Téléphone ☎

✂-----

Si vous ne pouvez être présent à l'AG, vous pouvez donner pouvoir à l'aide du coupon ci-après à un autre sociétaire, présent en séance, ou renvoyer ce coupon rempli et signé à la trésorière.

✂-----

Je soussigné (e)

demeurant à

donne pouvoir à M. M^{me}

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale de la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux du 19 septembre 2020.

Date : 2020 Signature précédée de "Bon pour pouvoir"